VOL. XLVI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 19 SEPTEMBRE 1917 — No. 47

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

The Library Government Offices

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

Rév. Père Dandurand

Le Rév. Père Dandurand du Juniorat de la Sainte Famille à St-Boniface, à celébré le 76eme anniversaire de son ordination, le 12 septembre.

Le Révérend Père est âgé de 98 ans et est en parfaite santé. Prions Dieu de le conserver encore longtemps parmi nous.

Les vieillards sont les paratonnerres qui protègent les jeunes.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Les jeunes filles qui ne seraient pas encore placées pour enseigner et qui en auraient la faculté pourront toujours s'adresser à l'adresse sus-mentionnée avec espoir de trouver une classe vacante.

D'autre part, les commissaires d'écoles s'assureront toujours, par notre intermédiaire, les services d'une institutrice.

Nous n'avons pas encore complété la liste des commissaires d'écoles de nos centres français. Nous comptons toujours sur les secrétaires de nos cercles pour nous procurer cette documentation.

Un comité adjoint de l'Association s'occupe actuellement de l'organisation et du bon fonctionnement de nos cercles paroissiaux. De plus, ce comité tâche de colliger tous les renseignements (de statistique surtout) ayant trait à la population canadienne-française du Manitoba.

PONT PROVENCHER

Le travail marche rondement et bientôt grâces à l'energie et à l'esprit d'entreprise de nos échevins la cité de Saint-Boniface sera ralliée à la cité de Winnipeg par le plus beau pont de l'Ouest Canadien.

La construction de ce pont devrait assurer la prospérité matérielle de notre ville.

Ce sera l'un des plus grands facteurs de notre développement financier.

L'on a qu'à jeter un coup d'oeuil sur la carte de Winnipeg et Saint-Boniface pour bien se rendre compte que nous sommes au centre de la grande ville.

Winnipeg est appelée à prendre des proportions considérables.

Toutes les grandes industries nous entourent. Les lignes de chemins de fer doivent nécessairement passer chez nous.

Le pont Provencher nous mettra à 5 minutes du coin Portage et Main.

Saint-Boniface sera l'endroit le plus avantageux pour la construction des grands entrepots. N'oublions pas que quelques mois avant la guerre la propriété de Winnipeg moins bien située que la nôtre se vendait jusqu'à $1,000 le pied. Les bonnes années reviendront. A ce moment là le pont Provencher sera la large avenue qui placera Saint-Boniface en plein milieu du gros commerce et de la grande industrie. Soyons optimistes, ayons confiance en l'avenir n'hésitons pas à faire actuellement les sacrifices nécessaires pour conserver les propriétés que nous possédons ici.

Le pont Provencher mettra l'avenue Provencher en ligne directe avec l'avenue du Portage. Nous serons en plein coeur de Winnipeg et notre propriété aura une valeur réelle qui sortira de la spéculation.

La finance et l'industrie devront nécessairement jeter les yeux de notre côté. En un mot, nous occupons une position admirable, gardons-la.

L'avenir est aux persévérants.

LA LECON DE LOUIS HEBERT

ADMIRONS MOINS, IMITONS PLUS

(L'Action Française)

Il n'est pas facile d'expliquer naturelement la conduite de cet apothicaire de Paris d'il y a 300 ans, qui vend ses maisons, quitte son pays et s'en vient ici en pleine barbarie iroquoise défricher, avec quelle peine! la première ferme de la Nouvelle-France.

Aussi vaut-il mieux considérer Louis Hébert tout simplement comme un apôtre, comme le précurseur ou le nourricier des missionnaires et des martyrs qui ont baptisé le Canada. Sans cultivateurs bien établis, les missions étaient bien frêles: on aurait pu évangéliser quelques tribus sauvages, mais l'Eglise n'aurait pas conquis ce beau royaume des rives du Saint-Laurent, que nous devons agrandir et fortifier encore.

Hébert lui-même attestait sa mission d'apostolat: "Je meurs content, puisqu'il a plu à Dieu de faire mourir avant moi des sauvages convertis: j'ai passé les mers pour les venir secourir plutôt que pour aucun autre intérêt particulier, et je mourrais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu"...

Après 300 ans, si nous, les descendants de ce colo-apôtre, nous n'avons plus à nous dévouer pour le salut des sauvages, nous devons encore travailler à catholiciser ce qui reste de notre pays assis à l'ombre de la mort. La terre canadienne n'est pas toute baptisée encore: les premiers explorateurs de la Nouvelle-France ont bien planté des croix partout, de l'Acadie aux montagnes Rocheuses et de la Baie d'Hudson au Mexique, mais il reste à remplir ces cadres si noblement ambitieux, et c'est notre mission à nous de multiplier les paroisses et les diocèses dans les déserts de l'Abitibi, de l'Est et de l'Ouest.

La terre est, Dieu merci! au premier occupant: ne nous laissons pas devancer par les hérétiques, emparons-nous du sol, ou plutôt gardons ce sol conquis par les croix de nos ancêtres. Ce serait une honteuse abdication que de renoncer à ces immensités qui nous appartiennent; ce serait capituler sans bataille, en faisant la pire injure à Dieu, qui nous donne de si belles familles pour que nous lui conquérions de nouveaux domaines.

Nous avons, hélas! gaspillé la moitié de notre armée de conquête, en laissant s'exiler aux villes et aux Etats-Unis tous ces robustes fils de cultivateurs qui auraient pu et dû se faire fondateurs de chrétientés nouvelles.

Il nous faut absolument arrêter ce coulage. Comme cet amiral anglais qui proclamait, au matin d'une victoire: "L'Angleterre s'attend aujourd'hui à ce que chaque homme fasse son devoir," nous crier à nos gens: "L'Eglise et la Patrie s'attendent à ce que chaque Canadien français fasse son devoir," à ce qu'il conquière sa part de pays par la colonisation de nos vastes cantons fertiles, au lieu de déserter la terre pour s'annuler en ville, come un soldat lâcheur.

Si chacun de nos campagnards accomplissait ce devoir de conquête, savez-vous combien avancerait le mouvement de christianisation du pays? Le calcul est facile: en supposant une paroisse de 200 cultivateurs qui ont chacun six garçons, dans vingt ans au lieu d'avoir une paroisse nous devrions en compter six. Car rigoureusement, la multiplication des hommes doit amener la multiplication des terres, donc des paroisses. Tel est l'établissement idéal de nos familles, que l'on devrait instruire et diriger au lieu de contempler d'un oeil critique ou renseigné l'émiettement de ces belles recrues, qui se perdent et tournent contre nous depuis cinquante ans.

Recueillons nos forces des campagnes, et au lieu de les laisser disloquer en épaves, employons-les à fonder des paroisses, à étendre l'Eglise et la Nouvelle-France, comme nous l'enseigne l'héroique leçon de Louis Hébert.

TRIBUNAUX LOCAUX

(L'Evénement)

Le comité parlementaire chargé de choisir l'un des deux membres de chaque tribunal local d'exemption est formé. Ce comité aura bientôt fait de désigner la moitié de ceux qui seront chargés, non pas d'envoyer les jeunes gens à la guerre, mais d'empêcher d'y aller ceux dont la présence est nécessaire ou utile en ce pays. Les autres membres des tribunaux locaux désignés par les juges de la Cour Supérieure, chacun agissant dans les limites de son district.

Comme nos lecteurs le savent, il y a près de trois cents tribunaux locaux d'exemption pour la seule province de Québec. C'est dire qu'il sera facile, dans chaque comté et, pour ainsi dire, sans frais de déplacement, d'aller faire décider de son cas par devant l'un de ces tribunaux. Il faudra du temps pour l'organisation de ces trois cents tribunaux, mais il est probable que, une fois nommés, ils expédieront leur besogne en quelques jours.

Nous rappelons aux cultivateurs que, sans être exemptés comme classe, ils ont parfaitement droit individuellement à l'exemption du service militaire. Cependant, il est important qu'ils sachent que, pour jouir de leur exemption et échapper aux rigueurs de la loi, ils sont obligés de se pourvoir d'un certificat émis par l'un de ces tribunaux d'exemption légitimement constitués. Il en est de même de tous les gars de la campagne dont le métier les rapproche et les attache à la classe des agriculteurs, comme, par exemple, les forgerons, les charrons, les vétérinaires.

L'on nous fait savoir de plusieurs sources différentes que certaines personnes, dans les paroisses, ont cru devoir conseiller aux gens de ne s'occuper point des tribunaux locaux, de ne pas se pourvoir de certificats d'exemption, et de ne pas répondre à l'appel lorsque le temps sera venu pour les conscrits de se rapporter aux sergents recruteurs. Ceux qui donnent de semblables conseils sont ou des ignorants ou des malveillants ou des criminels; mais ceux qui seraient tentés de les suivre sont tout simplement qu'on nous permette l'expression de pauvres imbéciles!

Sans doute, la loi du service militaire est dure; elle peut paraître injuste; elle est certainement mal comprise, et beaucoup de gens peuvent croire sincèrement qu'elle n'est ni nécessaire ni opportune. Mais c'est la loi! S'il reste encore quelques personnes qui aient dans l'idée qu'on peut consciencieusement résister aux autorités dans l'application de cette loi, nous leur conseillons, à notre tour, d'aller consulter un avocat d'expérience ou un directeur spirituel, avant que de faire la folie de se mettre au ban de la loi.

Nous irons même plus loin, et nous dirons emphatiquement que, s'il se trouvait un homme de loi ou un directeur de conscience assez osé pour conseiller toute espèce de résistance à ceux qui le consulteraient à ce sujet, il faudrait ne pas tenir compte d'un conseil aussi pernicieux. Dans un tel cas, celui qui serait ainsi mal avisé ferait bien de consulter encore d'autres personnes plus sages, un juge, par exemple, ou un évêque. *Nous avons la certitude morale que pas un juge, que pas un évêque catholique—quelle que puisse être leur opinion sur la valeur ou l'opportunité du service militaire—ne conseillera publiquement ou privément la résistance directe ou indirecte à la loi.*

Ainsi donc, il est important que ceux qui croient avoir des raisons devant un tribunal d'exemption, quitte, en cas d'insuccès, à en appeler de la décision aux tribunaux d'appels dont l'organisation est pratiquement faite. Quiconque négligerait de se mettre en règle avec la loi et chercherait plus tard à échapper indûment au service militaire, passerait d'abord pour un lâche, s'attirerait ensuite des amendes et d'autres punitions, puis finalement, serait forcé d'aller quand même à la guerre en traînant à l'armée une mauvaise note qui lui sera naturellement préjudiciable.

Les tribunaux locaux d'exemption seront bientôt complétés; une proclamation appellera à se pourvoir de certificat ceux qui en ont besoin; ensuite, les conscrits attendront patiemment qu'une autre proclamation leur ordonne de se rapporter à l'armée. *Mais nous avons l'assurance que les recrues ainsi levées ne seront pas envoyées à la guerre avant les élections.*

LE BILLET DE JUNIUS

Il est bien remarquable qu'au cours de chaque discussion un peu sérieuse sur l'issue possible de cette formidable guerre mondiale, la question d'Alsace-Lorraine surgisse toujours la première. Près d'un demi-siècle a passé sur l'annexion, sans rien changer à un problème dont les données essentielles se résument ainsi: l'existence d'une France forte est une nécessité européenne, la possession de l'Alsace-Lorraine est une nécessité française. La protestation des représentants de ces provinces violentées n'aurait pas eu lieu en 1871, que cette annexion n'eût pas créé une situation plus viable. Les plénipotentiaires qui signent un traité de l'importance de celui de Francfort fixent les articles d'un code qui régira les rapports des nations pendant un long temps. Ce sont des législateurs, et pas plus que ceux-ci ils ne peuvent donner force de loi à des volontés qui aillent à contre-sens du réel. C'est le cas de rappeller la phrase de Rousseau qu'admirait tant Bonald: "Si le législateur se trompant sur son objet établit un principe différent de celui qui résulte de la nature des choses, l'Etat ne cessera pas d'être agité, jusqu'à ce que ce principe soit détruit au changé et que l'invincible nature ait repris son empire."

Considérez la carte d'Europe, et pensez à l'histoire de notre France. Ce pays-ci n'est pas une contré arbitrairement découpée par un ambition humaine. Son dessin est aussi net, aussi délimité que celui d'une ile. Ses annales nous le montrent: chaque fois qu'il a essayé de s'agrandir hors de ces lignes qui lui marquent sa proportion, il a méconnu cette "nature des choses" dont parlait Rousseau, et il a provoqué autour de lui des convulsions. Chaque fois qu'il a été rejeté en deçà de ces lignes, il y a eu pareillement malaise en Europe. La douloureuse tension de ces quarante-six dernières années et la catastrophe actuelle l'attestent. C'est que la France, par sa configuration même et par le caractère de son génie, est comme l'étalon de la mesure dans notre continent. Elle porte en elle le type de l'Etat modéré, dont le développement normal répugne à l'hypertrophie. Il semble que la civilisation occidentale ait — par un de ces instincts collectifs qui relèvent de cette science encore à dégager: l'interpsy-chologie—lutté, depuis la chute de l'empire romain, contre toute reconstruction d'une hégémonie pareille. La France a été l'ouvrière la plus constante de cette lutte. Le mélange de races qui la constitue lui interdisait de jamais devenir, comme l'Allemagne d'aujourd'hui, un énorme magma ethnique. La richesse variée de son sol ne la sollicitait pas comme l'Allemagne encore, à des invasions profitables. L'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin encadraient par avance un Royaume d'une unité achevée et bornée tout ensemble. Une telle puissance était l'adversaire-née de l'impérialisme. La longue lutte contre la Maison d'Autriche prouve que François 1er, Henri IV, Richelieu, Louis XIV ont, consiemment ou non, donné cette direction nationale à leur politique. Le renversement des alliances au dix-huitième siècle et l'effort dirigé contre le roi de Prusse ne furent qu'une continuité. C'était l'impérialisme de Bismarck et de Guillaume II que nos dirigeants d'alors pressentirent dans le Hohenzollern, soi-disant libéral et philosophe, dont Voltaire fut la dupe. Le rôle joué par notre pays dans la guerre présente prouve que sa fonction européenne demeure la même: empêcher l'excès d'une domination qui renouvelle l'entreprise romaine, bienfaisante en son temps, malfaisante au suprême degré dans des sociétés évangélisées, ou aucun peuple n'a le droit de se considérer comme le missionnaire par les armes d'une culture supérieure. Pour que cette fonction indispensable à l'équilibre de la Chrétienté soit remplie, il faut que la France ait sa pleine force. Elle ne peut pas l'avoir si sa Marche de l'Est se trouve comme le voulait le Chancelier de Fer, n'être plus que le glacis de la forteresse germanique. En concevant l'Alsace-Lorraine comme un instrument d'attaque à l'ouest de l'Allemagne, l'homme d'Etat prussien a dénaturé un territoire fait pour servir de défense au monde celto-latin contre l'expansion désor-donnée des envahisseurs d'outre-Rhin. C'est cette évidence qui s'impose aux alliéset qui explique pourquoi Metz et Strasbourg apparaissent comme un des enjeux suprêmes de la sanglante partie. Ce ne sont que deux villes, et c'est tout l'avenir de l'Europe.

LA RUMEUR INFAME

Sous le titre: *Clergé et Congrégations au service de la France*, M. Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, vient de publier un nouvel ouvrage. Dans une éloquente préface, l'auteur nous expose les raisons qui l'ont poussé à écrire ce livre. Une seule aurait suffi: répondre à la "rumeur infâme" qui ne cesse de s'acharner contre nos prêtres et nos religieux mobilisés.

Tandis que, depuis le début de la guerre, nous autres catholiques n'avons jamais cessé de rendre un juste hommage à tous ceux de nos adversaires qui ont vaillamment servi la France,—et M. Guiraud, dès le début de son livre, s'empresse de remplir ce devoir,—une certaine presse accuse continuellement nos prêtres soldats de lâcheté et d'embuscage. On peut lire, par exemple, dans un ouvrage actuellement très répandu, ce colloque de deux soldats dans une tranchée:

— Des curés qui porte le sac, je n'en ai pas vu lourd. Et toi?

— Moi non plus: dans les journaux, mais pas ici.

A cette accusation répandue dans tout l'arrière, jusque dans les plus petits hameaux, M. Guiraud répond par des faits, des chiffres et des documents d'une incontestable authenticité; en se conformant toujours aux règles de cette impeccable critique qui caractérise les précédents ouvrages de l'éminent historien, particulièrement celui qui a pour titre *Histoire partiale et Histoire* vraie véritable chef-d'oeuvre que doivent posséder ceux qui tiennent à avoir à leur portée toutes les armes nécessaires à la défense de nos gloires nationales.

Dans le nouveau livre de M. Guiraud, chacun trouvera la preuve irréfutable de cette splendide réplique lancée un jour par M. Maurice Barrès à la face de certain "bouffeur de curés": Ah! vous voulez bouffer du curé? Allez le long de la ligne de feu, de la mer à Belfort: les Prussiens vous vous ont abattu votre gibier."

M. Guiraud démontre également la vérité de cet hommage qu'un protestant, M. Rocheblave, a rendu à notre clergé dans le *Journal de Genève*:

"Quels cadres l'Eglise catholique de France ne fournit-elle pas aux armées de la République, et quels hommes! Rien ne les arrête, ancrés qu'ils sont sur leur double culte: celui de la patrie et celui de leur Dieu. Comme un blessé me le disait hier: "Pour le courage, il n'y a rien de tel que les curés. On dirait qu'ils *ont le* diable au corps." Ils sont courageux, courageux entre tous et ils ont tous les courages! Le courage au moment du combat, mais aussi ce courage de tous les instants qui fait "tenir" l'homme, non pas seulement sous les obus et sous les balles, mais dans toutes les douleurs, toutes les lassitudes, tous les énervements si terribles, en une guerre comme celle-ci, de l'inaction! Ce courage, le plus rare de tous, qui s'appelle la "patience" La patience dans le beau sens du mot, qui signifie savoir souffrir de façon continue, sans agir, souffrir froidement, longtemps sans révolte et sans plainte. La patience que possède par-dessus tout l'âme sacerdotale toute pétrie d'esprit de sacrifice, de sacrifice de toujours, qui est le fond même du christianisme. Ce courage-là, le prêtre-soldat, dans notre armée, l'a répandu autour de lui par la parole et surtout par l'exemple. Tous ses adversaires loyaux le reconnaissent. M. Guiraud cite à ce sujet ces paroles d'un socialiste militant qui, dès les premières semaines de la guerre, écrivait à la *Gazette de Lauzanne*: "Le prêtre combattant a contribué pour une large part à maintenir le moral de l'armée." Par cette action morale, les ecclésiastiques ont servi la France plus encore peut-être que par leur courage militaire. M. Asquith, alors premier ministre d'Angleterre, a dit un jour: "Cette guerre ne met pas seulement en jeu des forces matérielles: c'est aussi une guerre de forces spirituelles: et plus nous approchons de la fin, plus cette vérité éclate à tous les yeux. Aujourd'hui plus que jamais il est d'évidence que les forces matérielles ne sont que condition de la victoire: condition nécessaire assurement, mais seulement condition. La force spirituelle seule est cause. le vainqueur sera celui dont l'âme la possèdera au plus haut degré et jusqu'au dernier jour de la lutte.

M. Guiraud ne se borne pas, dans son livre, à l'histoire du clergé combattant. Il nous expose celle des prêtres brancadiers, dont la mission—la statistique le démontre—est devenue presque aussi dangereuse que celle des combattants, surtout depuis la pratique des tirs de barrage. Il nous dépeint aussi l'admirable dévouement des ecclésiastiques infirmiers du front, dont beaucoup sont morts à la tâche, dont tant ont été cités pour leur actions d'éclat.

M. Guiraud se garde bien aussi d'oublier de nous signaler les immenses services rendus par les prêtres infirmiers de l'arrière, car, dit-il avec raison, "c'est surtout sur eux que les calomniateurs se sont déchainés." Ils ont voulu aussi persuader au public que presque tous les ecclésiastiques mobilisés étaient incorporés dans le service hospitalier de l'arrière. M. Guiraud démontre que le clergé, qui est là très peu nombreux et composé "d'hommes classés et reclassés dans les services auxiliaires, de prisonniers restitués, d'évacués du front et d'hommes appartenant aux dernières classes".

L'ouvrage de M. Guiraud ne dit pas tout encore sur le rôle du clergé pendant cette guerre terrible et, si je suis bien renseigné, il sera suivi d'un autre sur les aumôniers militaires: combien ils le méritent, ces hommes à l'allure si franche, si énergique, que vous voyez passer, la soutane ornée de la Croix de guerre et de la Croix de la Légion d'honneur. Combien d'entre eux aussi sont tombés là même où leur devoir ne leur commandait pas d'aller, au milieu des soldats, en plein assaut, et ne s'arrêtant jamais que frappés par l'ennemi, ou pour confesser et bénir ceux qui mourraient à côté d'eux.

Dans le même ordre d'idées, une autre histoire restera encore à écrire, celle de notre clergé non appelé sous les drapeaux. Comme le remarque M. Guiraud, il faut que la postérité sache ce que nous devons "aux évêques des diocèses envahis, se faisant, à quatorze siècles de distance, les continuateurs des "defenseurs des cités"... imposant à la barbarie de l'ennemi la force du droit appuyé sur la religion... évêque, curés, prêtres, religieux et religieuses des pays occupés soutenant les courages, groupant les bonnes volontés en face d'un ennemi momentanément victorieux et trop souvent tyrannique, veillant, parfois au péril de leur vie, sur les cités martyres..."

Il ne faut pas non plus qu'elle soit oubliée l'oeuvre admirable de notre clergé resté à l'arrière, non mobilisé mais "y mobilisant toutes les forces spirituelles dont il a la garde pour établir entre tous les citoyens l'union compromise par de nombreuses années de luttes civiles... faisant germer de l'idée religieuse toutes les oeuvres de charité, d'assistance, de solidarité sociale, pour venir au secours des soldats, des blessés, des mourants, des veuves et des orphelins, relevant les courages abattus..."

Ces prêtres ont fait de l'arrière ce que leurs frères ont fait de l'avant; ils ont mis en oeuvre pour le service de leur pays "cette puissance énorme qui est dans le monde le catholicisme", suivant le mot de M. Hanotaux. Et c'est le gouvernement lui-même qui a demandé à notre clergé de mettre en action cette puissance lorsqu'il s'est agi des souscriptions aux emprunts et de la rentrée de l'or dans les caisses de la Banque.

Tel est le rôle du clergé pendant la guerre. Malgré la grande entreprise de calomnie systématique, le pays ne l'ignorera pas.

Aussi la vraie France—et nous devons entendre par là tout ce qui existe sur notre sol de vraiment national—ne tolèrera pas que, dès maintenant, on se livre contre nos évêques et nos prêtres à des taquineries aussi mesquines et ridicules qu'odieuses.

Elle ne souffrira pas non plus qu'après la paix soit rompue cette union sacrée qui nous aura assuré la victoire et dont, après l'avoir remportée, nous aurons tant besoin pour panser nos plaies, réparer nos ruines et mettre désormais pour toujours notre patric à sa glorieuses place historique dans le monde.

G. DE LAMAZELLE.
Sénateur.

—*L'Echo de Paris.*

LE CABINET FRANCAIS

M. Painlevé, premier ministre et ministre de la guerre.

Joseph Thierry, ministre de la Justice.

M. Ribot, ministre des Affaires étrangères.

M. Steeg, ministre de l'intérieur.

M. Chaumet, ministre de la marine.

M. Albert Thomas, ministre des munitions.

M. Klotz, ministre des Finances.

René Bernard, ministre des colonies.

Raoul Peret, des travaux publics et de la construction.

M. Varenne, ministre de l'instruction publique.

Daniel Vinient, ministre du travail.

M. Clementel, ministre du Commerce.

Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture.

M. Loucheur, ministre des provisions.

Henri Franklin-Bouillon, ministre de la propagande.

MM. Barthou, Bourgeois, René Renoul et Douser, ministres d'état.

SACRE-COEUR DE WINNIPEG

Nous avons le plaisir d'informer les amateurs de parties de cartes que le Sacré-Coeur commencera sa premier série le mardi soir 25 septembre. Rendez-vous dans les salles de l'école à 8 heures du soir. Venez aussi nombreux que possible pour en faire un succès comme d'habitude.

BAZAAR DU SACRE-COEUR

L'organisation du bazaar, qui doit avoir lieu dans la deuxième quinzaine de novembre, se fait avec enthousiasme. Les dames de la paroisse se sont déjà divisées par groupes, ayant chacun son département spécial.

La Société Saint-Jean-Baptiste, ne voulant pas paraître rester indifférente à tout ce qui peut aider à la paroisse et son école, a pris à sa charge l'organisation des jeux.

La chorale doit également prendre sa part pour assurer le succès de cette grande tombola.

Les Enfants de Marie s'occuperont de la pêche, de la roue de fortune et du programme musical.

Les dames et toutes les sociétés font un appel à la bonne volonté de tous, pour l'envoi au Révérend Père Curé, d'objets quelconques, soit pour les prix des jeux. Ceux qui seront embarrassés dans le choix des objets, pourront, s'ils le préfèrent envoyer de l'argent, quelque minime soit la somme. En un mot, tout sera reçu avec gratitude car, "les petits ruisseaux font les grandes rivières et vous avez tous à coeur que notre Bazaar soit un fleuve de charité.

AU CLUB "LE CANADA"

Si le nombre faisait un peu défaut à la réunion annuelle des membres du club "Le Canada", 282 rue Main, lundi soir, par contre l'enthousiasme était à son plus haut point et la bonne entente, come toujours d'ailleurs, était parfaite.

Le secrétaire Lazure ayant lu les minutes de la dernière assemblee générale et ayant, pour le trésorier, donné les renseignements de circonstance sur l'état financier, le président de Trémaudan fit une rapide revue de ce qui avait été accompli jusqu'à date et indiqua en quelques mots ce qu'il restait à faire pour mettre le club dans un parfait était de prospérité et de manière à lui faire mieux que jamais, remplir le rôle national qu'il s'est assigné.

On procéda ensuite à l'élection du bureau d'administration pour l'exercice 1917-1918 avec les résultats suivants: Président, Dr. Léon Benoît; vice-président, H. L. Chabot; trésorier, L. A. Govette; secrétaire, S. A. Nault; membres, J. C. Brodeur, A. B. Desrochers, J. P. Tremblay, F. X. Lavoie et A. H. A. H. de Trémaudan.

Il fut suggéré qu'un comité portant le nom de comité d'organisation fut nommé avec A. H. de Trémaudan à sa tête pour s'occuper de la direction générale des affaires du club. Les autres membres de ce comité seront nommés à une réunion du bureau d'administration appelée pour vendredi soir et il entrera immédiatement en fonctions. Il est probable que la saison commencera par une partie de cartes le premier vendredi d'octobre.

Des remerciments furent votés au bureau d'administration sortant de charge, en particulier au secrétaire J. A. Lazure, qui quitte Winnipeg sous peu et au dévouement duquel, depuis l'automne de 1915, le club "Le Canada" doit en grande partie le succès dont ses efforts ont été couronnés.

Le nouveau président, Dr. Léon Benoit, fit un magistral discours d'entrée en fonctions qui créa une impression très favorable sur les membres présents. Tout fait prévoir une intéressante saison 1917-1918.

Parmi les membres qui adressèrent la parole et firent diverses suggestions destinées à produire des fruits sérieux une fois mises en opération il faut nommer M. R. Zanettin, M. J. Baril, M. S. A. Nault et le secrétaire J. A. Lazure. Celui-ci fit passer tout son coeur dans les paroles de remerciment qu'il prononça en réponse aux compliments bien mérités qui lui avaient été particulièrement adressés au cours de la réunion.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

NOTICE
CITY OF ST. BONIFACE
SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the mayor of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, under his hand and the corporate seal of the City of St. Boniface, to me directed, bearing date the seventeenth day of September A. D. 1917, commanding me to levy upon the several parcels of land hereinafter mentioned and described, being in the City of St. Boniface, for the arrears of taxes due thereon, together with costs. which arrears of taxes and costs are hereinafter set out, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs be paid no later than six o'clock in the afternoon on the twenty-third day of October, A.D. 1917, I will on Wednesday, the twenty-fourth day of October, A.D. 1917, at the hour of two o'clock in the afternoon of that day, at the council chamber, at the City Hall, in the City of St. Boniface, proceed to sell by auction the said lands for the said arrears of taxes and costs.

	Arrears of Taxes	Costs	Total
In the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba and being: Firstly—All those portions of River Lots 74 and 75, according to the Dominion Government Survey of the Parish of St. Boni face, bounded as follows: On the North and South by lines drawn North of, parallel with and perpendicularly distant three hundred and fifty and Two Hundred and seventy-five feet, respectively, from the Southern limit of said Lot 75. On the East by the production in astraight line Southerly of the Western limit of Montcalm Street, as the same is shewn on a plan registered in the Winnipeg Land Titles Offfice, Selkirk Division, as Number 122; and on the West by the Western limits of said lots. Secondly all those portions of said River Lot 75, bounded as follows: On the North and South by lines drawn North of parallel with and perpendicularly distant Two Hundred and Seventy-five feet and Two hundred feet, respectively from the Southern limit of said lot. On the East by the production in a straight line Southerly of the Western limit of Montcalm street, as the same is shewn on the said Plan 122, and on the West by the Western limit of said lot ...	$ 725 08	50	$ 725 58
In the City of St. Boniface, in Manitoba, and beingall that portion of Lot 76, according to the Dominion Government Survey of the Parish of St. Boniface, contained between the Eastern limit of Rue Thibault, the Northern limit of Provencher avenue and Western limit of the right-of-way of the Canadian Northern Railway, according to a plan thereof filed in the Winnipeg Land Titles Office as No. 683 ...	$ 165 05	50	$ 165 55
In the City of St. Boniface in Manitoba, and being. All that portion of Lot 80, according to the Dominion Government Survey of the Parish of St. Boniface, lying to the East of the Eastern limit of Rue DesMeuron, and to the North of a line drawn at right angles to the said Eastern limit from a point in the same, distant Southerly thereon 18 chains from the Northern limit of said Lot: excepting out of the above described parcel of land that portion thereof, taken for the right-of-way of the Canadian Northern Railway, according to a plan of same filed in the Winnipeg Land Titles Office as No. 710 nd also excepting that portion lying to the north of a line drawn south of, parallel with and perpendicularly distant 374 feet from the northerly boundary of the herein described land ...	$9299 19	50	$9299 69

Lot	Block	Parish Lot D.G.S.	Plan No.	Arrears of Taxes	Costs	Total
1027 ...	...	RCMP	76	$ 107 80	50	$ 108 30
1049 West half except land taken for lane ...		RCMP	76	112 99	50	113 49
1084 Except land taken for lane		RCMP	76	107 74	50	108 24
1088 " " " " "		RCMP	76	487 77	50	488 27
1089 " " " " "		RCMP	76	304 60	50	305 10
1090 " " " " "		RCMP	76	505 37	50	505 87
1 ...	1	75	1028	9 02	50	9 52
3 ...	1	75	1028	9 02	50	9 52
1 ...	2	75	1028	9 02	50	9 52
41 ...	2	75	1028	9 52	50	10 02
42 ...	2	75	1028	9 02	50	9 52
19 ...	5	75	1028	6 65	50	7 15
29 ...	6	75	1028	17 45	50	17 95
35 ...	6	75	1028	17 45	50	17 95
37 ...	6	75	1028	17 45	50	17 95
17 ...	1	74—75	1053	13 52	50	14 02
24 ...	1	74—75	1053	13 52	50	14 02
28 ...	1	74—75	1053	13 52	50	14 02
32 ...	1	74—75	1053	13 52	50	14 02
144 ...	1	74—75	1053	16 16	50	16 66
160 ...	1	74—75	1053	48 87	50	49 37
183 ...	1	74—75	1053	49 60	50	50 10
184 ...	1	74—75	1053	48 87	50	49 37
185 ...	1	74—75	1053	57 57	50	58 07
9 to 37 both inclusive ...	2	74—75	1053	324 22	50	324 72
127 to 151 both inclusive ...	2	74—75	1053	338 08	50	338 58
181 and 182 ...	2	74—75	1053	94 39	50	94 89
183 ...	2	74—75	1053	39 84	50	40 34
184 ...	2	74—75	1053	62 75	50	63 25
189 and 190 ...	2	74—75	1053	80 43	50	80 93
4 and 5 ...	2	RCMP	1306	76 33	50	76 83
15 and 16 ...	12	RCMP	1306	65 75	50	66 25
17 ...	12	RCMP	1306	63 93	50	64 43
20 ...	12	RCMP	1306	426 80	50	427 30
3 ...	2	RCMP	1486	11 70	50	12 20
8 ...	2	RCMP	1486	11 70	50	12 20
47 ...	2	RCMP	1486	11 70	50	12 20
5 ...	3	RCMP	1486	11 70	50	12 20
11 ...	3	RCMP	1486	17 94	50	18 44
12 ...	3	RCMP	1486	11 70	50	12 20
29 ...	3	RCMP	1486	11 70	50	12 20
21 ...	4	RCMP	1486	13 15	50	13 65
1 ...	6	RCMP	1486	11 70	50	12 20
2 ...	7	RCMP	1486	11 70	50	12 20
8 ...	7	RCMP	1486	141 05	50	141 55
12 ...	8	RCMP	1486	13 15	50	13 65
32 ...	8	RCMP	1486	11 70	50	12 20
9 ...	2	RCMP	1495	11 70	50	12 20
18 ...	3	RCMP	1495	11 70	50	12 20
33 ...	4	RCMP	1495	21 06	50	21 56
9 ...	5	RCMP	1495	11 70	50	12 20
10 ...	5	RCMP	1495	11 70	50	12 20
5 ...	3	RCMP	1507	47 91	50	48 41
6 ...	3	RCMP	1507	47 91	50	48 41
7 ...	3	RCMP	1507	42 67	50	43 17
8 ...	3	RCMP	1507	42 67	50	43 17
9 ...	4	RCMP	1507	42 67	50	43 17
10 ...	4	RCMP	1507	50 35	50	50 85
11 ...	6	RCMP	1507	116 78	50	117 28
17 ...	7	RCMP	1507	63 15	50	63 65
18 ...	7	RCMP	1507	63 15	50	63 65
23 ...	8	RCMP	1507	71 58	50	72 08
36 ...	8	RCMP	1507	179 11	50	179 61
37 ...	8	RCMP	1507	223 82	50	224 32
28 ...	9	RCMP	1507	143 72	50	144 22
33 ...	9	RCMP	1507	159 76	50	160 26
11 ...	1	RCMP	1839	125 61	50	126 11
12 ...	1	RCMP	1839	125 61	50	126 11
3 ...	2	RCMP	1839	125 61	50	126 11
4 ...	2	RCMP	1839	125 61	50	126 11
5 ...	2	RCMP	1839	125 61	50	126 11
14 ...	2	RCMP	1839	82 00	50	82 50
8 ...	3	RCMP	1839	35 53	50	36 03
9 ...	3	RCMP	1839	35 53	50	36 03
10 ...	3	RCMP	1839	35 53	50	36 03
4 ...	4	RCMP	1839	74 94	50	75 44
5 ...	4	RCMP	1839	35 52	50	36 02
6 ...	4	RCMP	1839	74 94	50	75 44
7 ...	4	RCMP	1839	35 52	50	36 02
8 ...	4	RCMP	1839	74 94	50	75 44
9 ...	4	RCMP	1839	74 23	50	74 73
12 ...	4	RCMP	1839	74 96	50	75 46
15 ...	4	RCMP	1839	74 96	50	75 46
24 ...	4	RCMP	1839	75 06	50	75 56
21 ...	5	RCMP	1839	73 19	50	73 69
37 and 38 ...	5	RCMP	1839	71 08	50	71 58
8 ...	6	RCMP	1839	35 53	50	36 03
21 22 23 24	6	RCMP	1839	142 12	50	142 62
7 and 8	8	RCMP	1839	71 08	50	71 58
21	10	RCMP	1839	70 47	50	70 97
9	1	RCMP	1886	22 68	50	23 18
10	1	RCMP	1886	17 18	50	17 68
38	2	RCMP	1886	17 14	50	17 64
5 and 6	3	RCMP	1886	38 73	50	39 23
10 and 11	3	RCMP	1886	50 24	50	50 74
18 and 19	3	RCMP	1886	50 24	50	50 74
23	3	RCMP	1886	52 85	50	53 35
24	3	RCMP	1886	28 29	50	28 79
38	3	RCMP	1886	25 11	50	25 61
9	4	RCMP	1886	22 72	50	23 22
13 14 15	4	RCMP	1886	51 41	50	51 91
36 and 37	4	RCMP	1886	34 28	50	34 78
14 and 15	5	RCMP	1886	34 28	50	34 78
38 and 39	5	RCMP	1886	55 56	50	56 06
16	4	RCMP	1915	29 66	50	30 16
4 to 9 both inclusive	5	RCMP	1915	178 02	50	178 52
21	5	RCMP	1915	93 09	50	93 59
27	5	RCMP	1915	93 09	50	93 59
29 and 30	7	RCMP	1915	172 36	50	172 86
32	7	RCMP	1915	86 18	50	86 68
33	7	RCMP	1915	93 09	50	93 59
28 ...	8	RCMP	1915	29 66	50	30 16

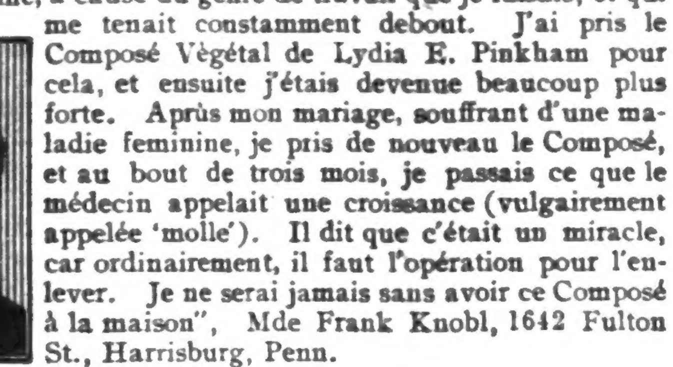
A suivre sur la page 3

Des Femmes Autrefois Invalides

Maintenant en Bonne Santé, grâce au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. C'est une Nécessité Domestique. Le Médecin Considère la Chose comme un Miracle.

Toutes les femmes devraient connaître les effets merveilleux du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, même dans les cas considérés comme incurables. Voici trois de ces lettres:

Harrisburg, Penn.—"Avant de me marier, j'étais affligée de faiblesse féminine, à cause du genre de travail que je faisais, et qui me tenait constamment debout. J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour cela, et ensuite j'étais devenue beaucoup plus forte. Aprùs mon mariage, souffrant d'une maladie feminine, je pris de nouveau le Composé, et au bout de trois mois, je passais ce que le médecin appelait une croissance (vulgairement appelée 'molle'). Il dit que c'était un miracle, car ordinairement, il faut l'opération pour l'enlever. Je ne serai jamais sans avoir ce Composé à la maison", Mde Frank Knobl, 1642 Fulton St., Harrisburg, Penn.



Pouvait à Peine Remuer.

Albert Lea, Minn.—"Pendant environ un an, j'ai souffert de douleurs aigues dans le dos et les hanches, et je pouvais à peine remuer dans la maison. J'avais mal à la tête, j'étais étourdie et m'avais plus d'appétit. Mais, après avoir pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et ses Pilules pour le Foie, je suis devenue plus forte que je ne l'avais été depuis bien longtemps. J'ai un petit garçon de huit mois, et je vaque seule à mes occupations. Comme il n'existe pas de remèdes aussi bons que les vôtres je me propose de ne jamais m'en passer dans la maison". Mde F. E. Yost, 611 Water St., Albert Lea, Minn.

Trois Médecins l'Avaient Abandonnée

Pittsburg, Penn.—"Votre remède m'a fait un bien immense. Lorsque j'étais fille, à l'âge de 18 ans, j'étais toujours languissante, délicate et souffrante d'irrégularités. Trois médecins m'avaient abandonnée, disant que je devenais consomptive. J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et à la troisième bouteille, je commençai à me sentir mieux. Je devins bientôt très régulière, et je pris des forces. Je me suis mariée peu de temps après. Je suis présentement mère de deux enfants, gras et pleins de santé, et je fais tout mon travail sans me fatiguer".



Mde Clementina Duerring, 34 Gardner St., Troy Hill, Pittsburg, Penn.

Toutes les femmes sont invitées à écrire à "Lydia E. Pinkham Medicine Co.", Lynn, Mass., pour avoir des conseils particuliers.—tout sera confidentiel.

ALFRED U. LEBEL
Tél. Main 3013
AVOCAT — NOTAIRE
10 Edifice Banque d'Hochelaga
Winnipeg

L'ECONOMIE SUR LA FERME

Brochure pour les temps actuels, contient instructions pour faire

Peintures à 15 sous le gallon

Comment faire chez soi avec du lait, chaux, poix et colle-forte, une peinture égale à la peinture à l'huile, le coût de fabrication n'excédant pas 15 sous le gallon. Instructions complètes pour mélanger et produire les couleurs. Cette peinture durera 15 ans.

Paratonnerres à bon marché

Article traitant du paratonnerre, son efficacité avec instructions, illustrations et plan détaillé pour en faire un chez soi pour quelques dollars.

Produits alimentaires et viandes

Comment conserver tout ronds et avoir durant l'hiver du bié-d'Inde en épi, tomates, concombres rhubarbe. etc., méthodes complètes de préparation.

Comment préparer la viande pour qu'elle se conserve fraîche durant l'été pas de glace ou ingrédients chimiques nécessaires.

Les allemands font

un pain appétissant avec des citrouilles, cette méthode ainsi que la manière de faire le pain aux patates sont donnés.

Cette brochure contient baeucoup d'autres bonnes recettes et secrets trop nombreux pour mentionner ici. Aussi.

Secrets et trucs d'échangeurs de chevaux

Comment ils cachent un effort, l'âge. courbe, souffle, gourme et autres maladies. Chevaux rétifs, comment les dompter ainsi que secrets arabes pour charmer les chevaux. Les secrets contenus dans cette brochure ont coûté plus de $100.00, et ils vous sont présentés avec permission de vous en servir pour vous-même seulement.

Cette brochure est expédiée douane et poste payées, sur réception de 20c en argent ou bon postal addressé

E. LAMBERT
Département M. Worcester, Mass.

LE WALKER

Le plus beau Théâtre du Canada
Phone Garry 2520

Toute cette semaine
Matinées mercredi et samedi
Comédie musicale superbe

"The Million Dollar Doll"

Toute la semaine prochaine
Matinées mercredi et samedi
Première ligne à Winnipeg

Une grande pièce nouvelle fondée sur une ancienne

A. H. WOOD presente

"Potash and Perlmutter in Society"

C'est un rire continuel

Vente de sièges vendredi: Soirées: $1.50 à 25c. Matinées: $1.00 à 25c.

L'Hon. J. Bernier H.P. Blackwood
Noel Bernier Alex. Bernier

BERNIER, BLACKWOOD & BERNIER
Avocats et Notaires
Argent à prêter sur hypothèques.
Placements de capitaux privés
Bureaux :
401 Bloc Somerset, Ave. du Portage
WINNIPEG
Telephones Main 2079 et 4767

Dr. M. F. BENNETT
DENTISTE
Annonce son changement d'adresse et l'ouverture de son office au numéro
8 Syndicate Building, 222 Avenue du Portage, En face de l'ancien Queen's Hotel.
WINNIPEG :-: Man.
Le docteur parle franaçis

Automobiles !

RECHAPAGE D'ENVELOPPES

(Tires retreaded)

Faites-nous réparer ou rechaper entièrement vos pneumatiques, tant que l'entoilage (tires fabric) est assez résistant.

Nous nous sommes spécialisés dans ce travail et sommes à même de remettre à neuf vos vieilles enveloppes, en les garnissant, par la meilleure des vulcanisations, d'une nouvelle chape lisse complète, ou de la fameuse chape antidérapante "Goodyear", marque "Tous-les-temps"; et cela, approximativement, pour le tiers du prix d'un nouveau pneumatique.

Envoyez-nous aujourd'hui vos enveloppes. Nous vous dirons si l'entoilage peut supporter avantageusement une réparation ou un rechapage et vous en fixerons le prix.

Si elles sont hors d'usage, nous vous les achéterons comme vieux caoutchouc au cours le plus élevé.

GARAGE ST-BONIFACE
Angle des rues Dumoulin et St-Joseph
Téléphone M. 1177.

JEAN J. DAOUST

Entrepreneur de Plomberie, Chauffage, Couvertures, Corniches et Plafonds métalliques. — Attention particulière aux contrats pour églises, couvents, écoles, etc. Boite postale 159

259 ave. Provencher, St-Boniface, Man.

Tél. Rés. 5598. Atelier, 6645

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

POURQUOI, MESDAMES, TANT ET TOUJOURS SOUFFRIR ?

N'est-ce pas que vous avez maintes fois entendu parler des PILULES ROUGES pour les femmes pâles et faibles ?

Pourquoi y a-t-il tant de débilité générale causée par l'anémie, l'ennemi de la femme ?

C'est parce qu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas encore fait usage de la plus grande spécialité connue : les PILULES ROUGES.

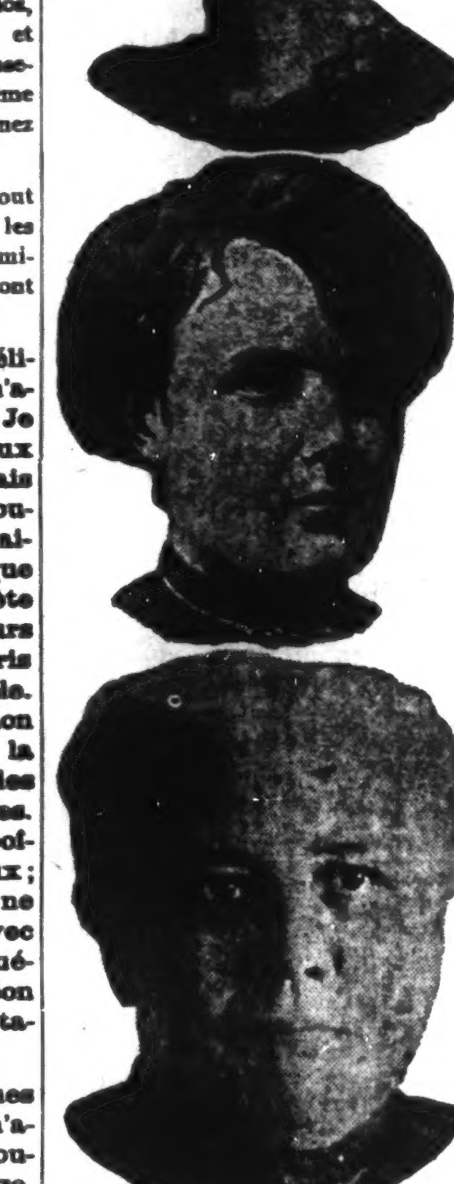
Si vous croyez réellement aux témoignages incontestables de tant de femmes qui ne cherchent qu'à vous faire du bien, comment se fait-il que vous persistiez dans cet état d'affliction qui vous rend la vie à charge ? Pourquoi rester toujours faibles, languissantes, et endurer tant de douleurs ? Pourquoi ne pas faire disparaître cet air anémié, ce teint blafard, et redresser de suite ce dos voûté et cette poitrine creuse qui vous donnent un aspect si chétif ?

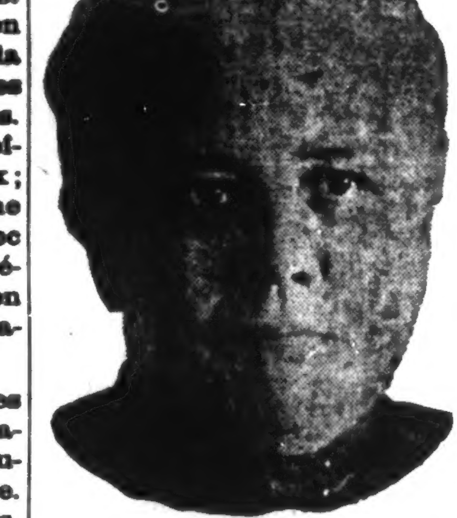
Pourquoi souffrir si longtemps de ces douleurs intimes qui affectent tout votre système, laisser subsister ce mal de dos, de côtés, ces brûlements d'estomac et ne pas faire disparaître ces étourdissements, ces battements de cœur et même ces nausées dont vous vous plaignez toujours ?

Pourquoi, oui pourquoi souffrir tout cela, quand vous savez si bien que les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée) ont guéri tant de malades comme vous ?

"J'étais d'une constitution délicate, n'avais pas de sang et n'avais pu éviter la débilité. Je souffrais chaque jour de maux de tête, de dos, de reins, n'avais pas d'appétit et en vins à ne pouvoir faire mon ouvrage de maison sans me reposer à chaque instant. Je fus surtout inquiète lorsque je sentis des douleurs aux poumons, et que je maigris au point d'être méconnaissable. Pour ne pas être dans l'obligation de me mettre au lit, je suivis la recommandation de mes amies de prendre des Pilules Rouges. Après l'emploi de quelques boîtes j'étais déjà beaucoup mieux ; je faisais mon ouvrage et ne souffrais plus de la tête. Avec cinquante boîtes, je me suis guérie complètement." Mme Léon Mourier, 148, rue Murray, Ottawa, Ont.

"Je travaillais depuis quelques mois dans les moulins et je m'apercevais que chaque jour l'ouvrage me fatiguait davantage. J'avais mal à la tête tout le temps, aussi dans le dos et souvent j'étais prise de vertiges. Lorsque j'arrivais de l'ouvrage le soir, j'étais si accablée que j'avais peine à monter un escalier, j'étais à bout de respiration et je ne pouvais parler. Après avoir pris beaucoup de remèdes d'un médecin, je m'achetai quelques boîtes de Pilules Rouges et je me sentis mieux dès les premières semaines. J'étais surprise de mon ardeur au travail, des forces que j'avais gagnées. En peu de temps ma santé était revenue." Mme G. Landry, 66 Jefferson, Biddeford, Me.





"L'âge critique fut pour moi rempli de dangers. J'avais des crampes d'estomac, des maux de tête, de dos, des étourdissements, des dérangements d'intestins, etc. Malgré tous les soins, je craignais de ne pouvoir combattre ma faiblesse qui s'accentuait continuellement. J'ai ensuite commencé à prendre les Pilules Rouges et j'eus la joie de me voir revenir. Depuis, je me sers souvent et avantageusement des Pilules Rouges pour maintenir mes forces et ma santé." Mme Pierre Ducharme, 91, rue Poupart, Montréal.

Le docteur R. Simard, élève des spécialistes en maladies des femmes, les Drs Devos et Capelle, est attaché à la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée) depuis au-delà de vingt ans, et continue à donner à toutes nos clientes, des consultations gratuites, soit par correspondance ou à son bureau, 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

AVIS IMPORTANT.—Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes contenant 50 pilules ; jamais au 100. Elles portent au bout de chaque boîte la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE (limitée) et un numéro de contrôle.

N'acceptez pas d'autres pilules que l'on vous dirait être les Pilules Rouges, ou d'autres produits que l'on vous recommanderait comme étant aussi bons.

Défiez-vous des COLPORTEURS. Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte.

Le prix des Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles est de 50 cents la boîte, six boîtes pour $2.50, chez tous les marchands de remèdes, ou envoyées franco par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE (limitée), 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Dr. F. LACHANCE
Des Hôpitaux de Paris
Spécialité :
CHIRURGIE ET GYNECOLOGIE
Consultations : de 2 à 5 p.m.
Téléphones :
Bureau : Main 2604—Rés. Main 2613
Bureau : Bloc Somerset
Chambre 438
Avenue du Portage WINNIPEG

A. J. H. Dubuc W. B. Towers
Consul Belge Louis P. Roy

Dubuc Towers & Roy
Avocats et Notaires
Bureaux :
301 et 305 Edifice Somerset
Avenue du Portage
WINNIPEG
Téléphone Main 623
Casier Postal 443

Dr. N. LAURENDEAU
Ex-Interne de l'Hôpital St-Boniface
Bureau et résidence :
163 Avenue Provencher, St-Boniface
Téléphone Main 1392
Heures de consultations :
8 à 9 a.m. 1 à 5 p.m.
7 à 8½ p.m.
Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface

Heures de Bureau :
de 8 à 9 a.m. 1 à 3 et 8 à 9 p.m.
J. GRYMONPRE
Notaire Public, J. P.
Licencié en droit de la Faculté de Paris
Telephone Main 1886
283 Avenue Provencher
ST-BONIFACE
Agent d'immeubles, Prêts hypothécaires, Assurances.
De Notaris Speckt Vlaamsch

J. A. Beaupré, B.A., E. L. Bétournay, B.A.
Beaupré & Bétournay
AVOCATS, NOTAIRES, ETC
312 Edifice McIntyre
Winnipeg, — Manitoba
Téléphone Main 1554

Canadian Northern Railway

EXCURSIONS

— A —

Vancouver, Victoria et New Westminster, B.C.

Billets de 1re classee EN VENTE { Les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 Décembre 1916 / Les 8, 9, 10, 11, 12 et 13 Janvier 1917 / Les 5, 6, 7, 8, 9 et 10 Février 1917

DE SAINT-BONIFACE A VANCOUVER, VICTORIA, NEW WESTMINSTER, B. C.

Aller et retour $50.00

Bon pour retonrner juspu'au 30 Avril 1917

Pour informations et billets, s'adresser aux agents du Can. Northern

R. CREELMAN,
Agent Général des Passagers, Winnipeg

64 ANS

64 ANS DE VIE. Une marchandise qui retient la popularité d'un pays pendant 64 ans doit avoir de la valeur.

LES ALLUMETTES EDDY

ont été de la bonne marchandise dès 1851. Comme les autres produits de la maison : sacs en papier et cuves, ces allumettes sont considérées comme de première qualité par tous les Canadiens loyaux.

FAITES AU CANADA

The E. B. EDDY CO., Limited
Hull, Canada.



Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

CITY OF ST. BONIFACE
SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

Suite de la page 2

Lot	Block	Parish Lot D.G.S.	Plan No.	Arrears of Taxes	Costs	Total
1		RCMP	2064	150 19	50	150 69
2		RCMP	2064	130 84	50	131 34
3		RCMP	2064	130 84	50	131 34
4		RCMP	2064	130 84	50	131 34
5		RCMP	2064	130 84	50	131 34
6		RCMP	2064	130 84	50	131 34
7		RCMP	2064	130 84	50	131 34
8		RCMP	2064	130 84	50	131 34
9		RCMP	2064	130 84	50	131 34
10		RCMP	2064	130 84	50	131 34
11		RCMP	2064	130 84	50	131 34
12		RCMP	2064	130 84	50	131 34
13		RCMP	2064	130 84	50	131 34
14		RCMP	2064	130 84	50	131 34
20		RCMP	2064	130 84	50	131 34
21		RCMP	2064	130 84	50	131 34
22		RCMP	2064	130 84	50	131 34
24		RCMP	2064	130 84	50	131 34
25		RCMP	2064	130 84	50	131 34
27		RMCP	2064	130 84	50	131 34
29		RCMP	2064	130 84	50	131 34
30		RCMP	2064	130 84	50	131 34
47		RCMP	2064	116 47	50	116 97
48		RCMP	2064	116 47	50	116 97
49		RCMP	2064	116 47	50	116 97
50		RCMP	2064	116 47	50	116 97
51		RCMP	2064	116 47	50	116 97
52		RCMP	2064	116 47	50	116 97
53		RCMP	2064	116 47	50	116 97
54		RCMP	2064	116 47	50	116 97
55		RCMP	2064	116 47	50	116 97
56		RCMP	2064	116 47	50	116 97
57		RCMP	2064	116 47	50	116 97
58		RCMP	2064	116 47	50	116 97
59		RCMP	2064	116 47	50	116 97
61		RCMP	2064	116 47	50	116 97
62		RCMP	2064	116 47	50	116 9
63		RCMP	2064	116 47	50	116 97
64		RCMP	2064	116 47	50	116 97
65		RCMP	2064	116 47	50	116 97
66		RCMP	2064	116 47	50	116 97
67		RCMP	2064	116 47	50	116 97
68		RCMP	2064	116 47	50	116 97
69		RCMP	2064	401 64	50	402 14
1		RCMP	2093	561 28	50	561 78
24		76	64	215 18	50	215 68
113		76	64	218 67	50	219 17
115		76	64	218 67	50	219 17
124		76	64	254 43	50	254 93
217		76	64	218 68	50	219 18
508 North 61 feet		76	64	319 30	50	319 80
508 Ex. N. 61 ft. & S. 10 ft.		76	64	383 51	50	384 01
607 Except land taken for lane		76	64	1136 86	50	1137 36
610 West 49 ft. except land taken for lane		76	64	206 96	50	207 46
614 West 48 ft. except land taken for lane		76	64	235 97	50	236 47
628 Except land taken for lane		76	64	1164 57	50	1165 07
711 West 33 ft. of East 49½ ft. except land taken for lane		76	64	367 55	50	368 05
715 East 39 feet except land taken for lane		76	64	478 07	50	478 57
717 Except land taken for lane		76	64	1022 47	50	1022 97
719		76	64	1327 75	50	1328 25
650 East half and West 18 ft. of 652 except land taken for lane		77	77	220 11	50	220 61
741 Except land taken for lane		77	77	274 72	50	275 22
743 Except land taken for lane		77	77	274 72	50	275 22
751 East half except land taken for lane		77	77	178 84	50	179 34
535 Except land taken for lane	9	76	203	323 29	50	323 79
558 " " " " "		76	224	242 27	50	242 77
665 " " " " "		76	224	277 64	50	278 14
828 " " " " "		76	10	392 73	50	393 23
830 " " " " "		76	10	359 94	50	360 44
945 " " " " "		76	10	232 40	50	232 90
953 " " " " "		76	10	228 55	50	229 05
955 " " " " "		76	10	193 17	50	193 67
746 " " " " "		77	77	337 85	50	338 35
750 East half and 752 except land taken for lane		77	77	653 18	50	653 68
804		76	137	507 07	50	507 57
806		76	137	345 33	50	345 83
808		76	137	319 11	50	319 61
810		76	137	319 11	50	319 61
812		76	137	323 93	50	324 43
814		76	137	319 11	50	319 61
816		76	137	319 11	50	319 61
818		76	137	323 93	50	324 43
820		76	137	319 11	50	319 61
822		76	137	298 09	50	298 59
903		76	137	481 37	50	481 87
905		76	137	149 66	50	150 16
907		76	137	129 94	50	130 44
909		76	137	127 55	50	128 05
911		76	137	134 76	50	135 26
835 Except land taken for lane		76	224	878 03	50	878 53
14 East 10 feet		78	232	35 65	50	36 15
22 West half		78	232	210 51	50	211 01
4		76	711	264 14	50	264 64
35		76	711	420 17	50	420 67
36		76	711	222 96	50	223 46
37		76	711	222 24	50	222 74
56		76	711	187 23	50	187 73
60 South half		76	711	141 95	50	142 45
60 North half		76	711	155 93	50	156 43
112		76	711	137 21	50	137 71
113		76	711	239 80	50	240 30
117		76	711	204 62	50	205 12
125		76	711	290 96	50	291 46
130		76	711	164 82	50	165 32
131		76	711	164 82	50	165 32
154		76	711	266 34	50	266 84
162 North half		76	711	181 28	50	181 78
166		76	711	202 12	50	202 62
179		76	711	317 66	50	318 16
185		76	711	344 48	50	344 98
197		76	711	603 01	50	603 51
60 Except land taken for lane		77	716	151 09	50	151 59
61 " " " " "		77	716	212 19	50	212 69
66 " " " " "		77	716	400 58	50	401 08
67 " " " " "		77	716	236 72	50	237 22
68 " " " " "		77	716	236 72	50	237 22
69 " " " " "		77	716	236 72	50	237 22
70 " " " " "		77	716	384 45	50	384 95
80		77	716	630 78	50	631 28
[illegible]		79	947	299 32	50	299 82
22		79	947	121 16	50	121 66
23		79	947	121 16	50	121 66
24		79	947	121 16	50	121 66
2		76	989	243 47	50	243 97
4	1	80-85	1209	239 58	50	240 08
13	1	80-85	1209	116 53	50	117 03
14	1	80-85	1209	116 71	50	117 21
[illegible]	1	80-85	1209	147 49	50	147 99
9 North 16 2-3 ft. and 10 S. 16 2-3 ft.	3	80-85	1209	101 30	50	101 80
3	1	80	1357	300 92	50	301 42
[illegible]	2	80	1357	92 24	50	92 74
16	2	80	1357	89 61	50	90 11
17	2	80	1357	89 61	50	90 11
21	2	80	1357	89 61	50	90 11
22	2	80	1357	89 61	50	90 11
48	3	80	1357	164 13	50	164 63
13	2	81	4	44 74	50	45 24
31	2	81	4	23 04	50	23 54
32	2	81	4	23 04	50	23 54
46	2	81	4	26 99	50	27 49
47	2	81	4	26 99	50	27 49
58	2	81	4	26 99	50	27 49
59	2	81	4	26 99	50	27 49
63	2	81	4	47 94	50	48 44
64	2	81	4	26 99	50	27 49
1 2 3 4 (East 27 ft. of)	3	81	4	60 97	50	61 47
21	3	81	4	36 37	50	36 87
22	3	81	4	36 37	50	36 87
24	3	81	4	54 18	50	54 68
25	3	81	4	47 76	50	48 26
26	3	81	4	47 76	50	48 26
59	3	81	4	22 99	50	23 49
60	3	81	4	22 99	50	23 49
61	3	81	4	29 42	50	29 92
62	3	81	4	29 42	50	29 92
63	3	81	4	22 99	50	23 49
[illegible]	3	81	4	29 33	50	29 83
3 East half		101	73	62 11	50	62 61
3 West half		101	73	65 35	50	65 85
13 East 37 feet except land taken for lane		101	73	87 27	50	87 77
20 East half except land taken for lane		101	73	72 23	50	72 73
23 West half except land taken for lane		101	73	91 27	50	91 77
3 South half	54	93—100	385	89 94	50	90 44
19	54	93—100	385	117 92	50	118 42
20	54	93—100	385	101 66	50	102 16
7	55	93—100	385	81 94	50	82 44
8	55	93—100	385	59 44	50	59 94

A suivre sur la page 4



VENTE A L'ENCHERE DES TERRAINS D'ECOLE

Avis public est par la presente donné qu'une vente à l'enchère des terrains d'écoles dans la province de Manitoba aura lieu aux endroits et aux dates suivantes:

Beausejour, Manitoba, mardi le 9 octobre 1917, à 10 heures a.m.

Teulon, Manitoba, jeudi le 11 octobre 1917 à 10 heures a.m.

Swan River, Manitoba, mardi le 16 octobre à 10 heures a.m.

Birtle, Manitoba, vendredi le 19 octobre 1917 à 10 heures a.m.

Les terrains seront offert en vente quart de section, sujet à un prix fixé dans chaque cas et seront vendu sans considération des persones qui en auront pris possession illégalement. Mais ces personnes seront allouée jusqu'au 1er juin 1918 pour enlever leur improvement sur les dits terrains tels que clôture, etc.

La vente sera seulement pour le privilège de possession et sera sujette aux droits de reservation en faveur de la Couronne.

Toute personne qui n'était pas sujet britannique au commencement de la guerre où qui à cessé d'être sujet britannique est par la présente notifié qu'elle na pas le droit d'acheter ces terrains sous peine d'amende où d'avoir la vente cancellée et les paiements faits seront canceddées.

Les corporations controlées directement où indirectements par des "Foreigners" sont également prohibtée d'acheter ces terrains et seront sujet à la même amende.

TERE DE PAIEMENT

Un dixième comptant au moment de la vente, et la balance dans neuf instalement anuuel égale avec intérêt à par cent par année sur la balance de l'agent du excepté dans le cas où la terre vendue n'excèdera pas quarante acres, dans ce cas les termes de paiements seront un cinquième comptant et la balance dans quatre paiements annuel avec intérêt à 5 par cent par année.

Les scrips ou warrants ne seront pas acceptés en paiement.

Lorsqu'un terrain sera adjué, l'acquereur devra immédiatement de posé la somme de cent piastres avec le commis en charge de la vente autrement le dit lot sera vendu de nouveau. La balance de 'instalement comptant sera payé avant la clôture de la vente sinon le depot de cent piastres sera retiré de la vente.

Pour éviter les delais les acheteurs devront faire marquer les chèques par une banque incorporée en Canada padroits de la vente ou en billets de banyable à leur ordre et au par aux enque.

Les cheques non marqués ne seront pas acceptés.

La liste donnant plus d'information pourra être obtenue en s'adressant au controleur des terrains d'école. Département de l'Intérieur, Ottawa, Ont., à Frank A. Collins, Surintendant des Terrains d'Ecole, Winnipeg, Man., ou aux agents des terres de la Couronne dans la Province de Manitoba.

Par Ordre,
FRANK CHECKLEY,
Controlleur.

Département re l'Interieur,
Ottawa, 1917.

47—49

C'est maintenant le temps

de vous protéger contre les gros rhumes en vous procurant le sirop

OTE-LA-TOUX

Le bon sirop pour la toux, le rhume, la bronchite, le mal de gorge, etc.

Préparé par

R. A. McRUER
Pharmacien-Opticien
à côté du Bureau de Poste,
Saint-Boniface, Man.

Téléphone Main 5604

PAIN PARFAIT

L'excellence du

"CANADA BREAD"

La qualité supérieure du
Fabriqué de la façon
la plus parfaite—
toujours la même
Un pain superbe
Riche en saveur
Joli comme forme
Absolument pur
et net
Fabriqué dans une
boulangerie des plus modernes
avec les machineries les plus récentes
sous les soins de boulangers experts

Le prix du
CANADA BREAD
est le même que celui du pain ordinaire
Réclamez toujours
CANADA BREAD
8 cents le Pain

Phone Sherbrooke, 2013



Le véritable et seul Authentique. Méfiez-vous des imitations vendues sur les mérites du LINIMENT MINARD

Minard's Liniment Co. Ltd.

Shiloh's Cure STOPS COUGHS HEALS THE LUNGS PRICE 25 CENTS

M. R. MORRISON

Avait la figure couverte de boutons et souffrait de démangeaison. Une foule de médicaments employés ne lui font rien. Les PILULES MORO le guérissent.



M. R. MORRISON

Les éruptions étaient une des nombreuses maladies envoyées au saint homme Job pour éprouver sa patience et sûrement, si une affliction peut mettre à l'épreuve la patience d'un homme, ce sont bien les boutons, les clous, les démangeaisons.

Cependant, le désagrément d'avoir de ces éruptions est en soi de peu d'importance et le point essentiel à considérer est bien la condition du sang qui permet qu'un homme souffre ainsi de maladies aussi ennuyeuses, car en plus des douleurs endurées, il y a le fait qu'un sang corrompu est le foyer d'où peuvent éclore toutes sortes de maladies beancoup plus sérieuses et dangereuses.

Les Pilules Moro pour les hommes qui souffrent de boutons, d'eczéma ou de toute autre maladie de la peau indiquant un sang mauvais, sont le remède à prendre.

Les Pilules Moro donnent l'appétit, aident la digestion, guérissent la dyspepsie et ramènent les forces. Les Pilules Moro agissent aussi sur les rognons et éloignent les troubles des voies urinaires. Leur effet est doux et les nombreuses guérisons rapportées tous les jours dans les journaux prouvent leur efficacité.

M. Morrison dit sa satisfaction de leur emploi :

"J'avais la figure couverte de boutons pour lesquels j'avais en vain employé toutes sortes de lotions et de médicaments. Pendant des années je fus ainsi défiguré et affligé de démangeaison ; mon sang était pauvre, mauvais ; j'étais pâle, maigre et sans force. Il me vint un jour à l'idée de prendre des Pilules Moro. Les premières boîtes semblèrent ne pas avoir plus d'effet que les autres remèdes employés, si ce n'est qu'elles me donnaient de l'appétit, mais, quelques semaines après, je m'aperçus que j'engraissais, que mon teint était plus clair et que les boutons diminuaient. Maintenant, je suis guéri, je suis gros et gras, ai un teint clair et une peau nette." M. Robert Morrison, North Grosvenordale, Conn.

CONSULTATIONS GRATUITES par le Dr Adolphe Mignault, au No 272, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Les hommes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invités à lui écrire.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. une boite, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal

Fournitures générales pour automobiles

CONTANT FRERES

Station de service

The Norwood Garage

Coin des rues Horace et Saint-Joseph

Tél. Main 2498

Nous vendons les automobiles FORD, les moins couteuses, les meilleures.

Nous avons en magasin un assortiment complet de pièces de rechange pour les voitures universelles FORD.

MAISON COLLIN

98 AVE. PROVENCHER

(En face de l'Hôtel-de-Ville)

Toujours en mains un assortiment complet de

EPICERIES,
PROVISIONS,
FARINE, SON,
GRU, ETC., ETC.

Tabac canadien à des prix défiant toute compétition.

Ecrivez-nous et demandez nos prix; nous vous répondrons immédiatement. Satisfaction garantie. Livraison faite promptement.

Téléphone Main 6368.

J. A. HEBERT

IMMEUBLES LOYERS
ASSURANCES
273½ Avenue du Portage
Tél. Main 4576 WINNIPEG

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

ACHETEZ VOS
EPICERIES et PROVISIONS
CHEZ
T. Pelletier & Cie

Avenue Taché, St-Boniface
Où vous aurez toujours des marchandises de première qualité.

DESJARDINS
FRERES
Directeurs de
FUNERAILLES
Seuls Entrepreneurs Canadiens-français
Ambulance jour et nuit
314 AVENUE TACHE
Téléphone - Main 6588

LA CUSSON
LUMBER Co. Limited.

AVENUE PROVENCHER
Entre le pont de la Seine et le C.N.R.
Téléphones Main 2625—2626

Fabricants de

Portes, Chassis, Cadres, Moulures, Bois tournés
Toutes sortes d'ornementations intérieures et extérieures.
Bancs d'églises, etc., etc.

Marchands de

Toutes espèces de matériuax de construction:
Bois de sciage, lattes, lattes métalliques, pierre pour fondations, pierre concassée, chaux, ciment, sable, gravier, papier à bâtisses et à couvertures, matériaux pour enduits, ferronnerie pour bâtisses, clous, vitres.
Enfin tout ce qui entre dans la construction d'une bâtisse
Carrière de gravier: Bird's Hill, Man.
Carrière de sable: Ste-Anne, Man.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

N. PIROTTON

Manufacturier de
MONUMENTS FUNERAIRES
141 Rue Dubuc, Norwood

La seule maison française du Manitoba. Soumissions pour inscriptions et redressage de monuments. Tél. résid., M. 3606

Jos. TURNER, Prés. G. CLARKE, Sec-Trés
STANDARD PLUMBING CO'Y

Ingénieurs en systèmes de chauffage et ventilation; plombiers au courant des exigences de l'hygiène; posent les appareils d'éclairage au gaz, etc.
296 RUE FORT, WINNIPEG, MAN.
Téléphone Main 529
Gérant: J. R. Turner, 46 Ave. Provencher, Saint-Boniface. Tél. M. 8132
Marchands en gros
pour tout ce qui regarde la plomberie et les appareils de chauffage à l'eau chaude et à la vapeur

M. GRYMONPRE & P. FONTAINE

57 AVENUE PROVENCHER
TELEPHONE MAIN 4930
ELECTRICITE
Fournitures d'appareils et installation de: Poêles Electriques, Moulins à Laver, Fers à Repasser, Ventilateurs, Lampes Tungsten
Estimation fournies sur demande

Fumez le Tabac "HEROS"

BANQUE D'HOCHELAGA

FONDÉE EN 1874

Capital autorisé	$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve	7,700,000
Total de l'actif	44,500,000

DIRECTEURS :

Messieurs J.-A. Vaillancourt, président;
l'hon. F.-L. Béique, vice-président;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J. M. Wilson, A.-A. Larocque, et A.-W. Bonner.
Beaudry Leman, gérant général.
Yvon Lamarre, inspecteur.

SIEGE SOCIAL : MONTREAL
(112 rue St-Jacques)

187 Succursales et Agences au Canada

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3o/o l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, achète des traites sur les pays étrangers, vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

J. W. L. FORGET, Gérant,
Succursale de Winnipeg.
J. H. N. LEVEILLE, Gérant,
Succursale de Saint-Boniface.



Cusson Agencies, Ltd
Assurances

SEULS AGENTS EMETTANT DES POLICES EN FRANÇAIS
Représentant la compagnie de chemin de fer du
GRAND TRONC PACIFIQUE
GOUVERNEMENT CANADIEN
et toutes les autres compagnies de navigation, sur tous les océans
Renseignements donnés volontiers et gratuitement
60 AVE. PROVENCHER, ST-BONIFACE. TEL. MAIN 4372

The Guilbault Co.
LIMITÉ
Entrepreneurs
DE TRAVAUX PUBLICS

MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL: BOIS DE CHAUFFAGE DE TOUTES SORTES, CHARBON DUR ET MOU

MATERIAUX DE CONSTRUCTION, tels que: Gravier, Sable, Pierre, Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux d'égoûts, etc.
BUREAUX ET COURS: Estimations fournies
Norwood—Saint-Boniface
Téléphones: Bureaux, Main 604 / Cours à bois, M. 7442 — B. de Poste, 148

ALLAIRE & BLEAU
QUINCAILLIERS

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de
QUINCAILLERIE, FERBLANTERIE, FERRONNERIE
HUILE DE CHARBON, HUILE A MACHINE, ETC.
Nous avons aussi les peintures préparées de
SHERWIN WILLIAMS
Aussi leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent américain. Broche barbelée, Corde à lieuse (Binder twine), etc. Boutique de Ferblanterie attachée à l'établissement.
Poêles et posage de Fournaises à air chaud, une spécialité
Nous sommes aussi agents d'Assurance contre le Feu

ALLAIRE & BLEAU
AVENUE TACHE — SAINT-BONIFACE

LIEUT.-COL. BERNIER

Le Lieutenant-Colonel Joseph Bernier qui depuis quelques mois à dirigé avec succès la campagne de recrutement volontaire dans le District Militaire No. 10, rentre de nouveau dans la vie privée et reprendra la pratique de sa profession à ses bureaux Bernier, Blackwood & Bernier, 401, Somerset Block.

La nouvelle loi du service militaire demande maintenant une nouvelle organisation.

Chez Nous ET autour de Nous

M. Victor Guilbault de la Guilbault Co., est parti pour un voyage d'affaires à Saint-Paul, Chicago et Toronto.

Un grand nombre de chasseurs sont partis vendredi dernier pour l'ouverture de la chasse. On dit que les canards ont eu une frousse pas ordinaire.

M. et Mme Labelle sont de retour de leur voyage de noces.

L'on s'attend à la prorogation du Parlement Fédéral samedi prochain.

Kerensky semble avoir maîtrisé la révolte de Korniloff. Bien sage tout de même celui qui pourrait predire ce qui peut arriver encore en Russie.

Mardi prochain assemblée régulière de la succursale de Saint-Boniface à la salle Lavoie pour préparations et programme pour les soirées commençant le 9 octobre.

M. Léon Gaudet du Fort Alexandre est en visite à Saint-Boniface. Il est venu voir son père malade à l'hôpital de Saint-Boniface.

MM. Stanislas Jean et Jules Turenne partent pour l'Ouest dans quelques jours. Ils vont établir un commerce à Potex dans la Saskatchewan. Nous leur souhaitons tout le succès possible.

M. Xavier Saucier, de Calgary, a été nommé inspecter-en-chef de toutes les brasseries du Canada: il succède au Dr. J. K. Barrett, démissionnaire.

Lisez l'annonce de la vente des terrains pour arrérages de taxes de la cité de Saint-Boniface publié au 2, 3 et 4 pages.

M. Ernest Gagnon a été nommé greffier de la cour de comté de Saint-Boniface, il succède à M. Jules Turenne démissionnaire.

Samedi dernier a eu lieu une vente à l'enchère des lots dans la partie résidencielle de Crescentwood à Winnipeg les lots se sont vendus de 23, 30, 40 et 60 piastre le pied.

Nous avons appris avec regret que deux fils de M. Longpré, de Victoria, ont été blessés l'un est mort depuis; se sont les neveux de Mgr Béliveau.

Le gouvernement fédéral vient de faire un don à la Commission du Havre de Winnipeg et de St-Boniface d'un quai en bas de la Rivière Rouge, on évalue ce quai avec le terrain à $60,000.

Forestiers Catholiques—"A l'assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été passée: Proposé par le Frère J. A. Marion, A.C.R., secondé par le Frère Louis Langlement, trésorier: Que notre Cour, ayant appris avec douleur la mort de Mme Jean Vulliez, épouse de M. J. Vulliez, ancien membre de notre Cour, et fille du Frère Joseph A. Joyal, offre à M. Vulliez et au Frère Joseph A. Joyal ses plus sincères condoléances, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille de M. Jean Vulliez et au Frère Joseph A. Joyal. Adopté à l'unamité.

AVICULTURE

Une conférence sera donnée le 25 courant à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface à 8 heures p.m. sur l'aviculture par le Professeur Herner, du Collège de l'Agriculture de Winnipeg. Tous sont cordialement invites à participer à ces assemblées qui seront données tous les mois et qui, nous l'espérons seront très instructives à tous. N'oubliez pas que nous ne collectons rien, tout est gratis. Tout ce que nous voulons c'est un peu d'encouragement du public par un acte de presence, nous espérons qu'il y aura foule.

—*Communiqué.*

C. O. F.

Election des officiers pour 1917-1918: Chef Ranger, O. Bellavance; vice chef ranger, J. N. Jutras; sec.-archiviste, Geo. L'Eveque; sec.-Financier, Arthur Hince; trésorier, Louis Langlamet; syndic, V. Bourbonnière; orateur, Louis Langlamet; délégués provinciaux, O. Bellavance et J. A. Marion; substituts, J. N. Jutras et J. A. Prendergast.

L'UNION CANADIENNE

L'assemblée annuelle des actionnaires de l'Union est convoquée pour le 1er octobre prochain. On y procédera à l'élection des administrateurs du club pour l'exercice 1917-1918.

Nous ne saurions trop insister auprès des différents actionnaires pour qu'ils viennent tous et chacun se rendre compte des résultats de la dernière administration, constater les progrès qui ont été faits et donner leur avis sur la marche à suivre pour arriver à un plein succes: il y va de leur intérêt autant que de celui du coup d'époule.

Il y a toujours lied, pour ceux qui ne pourront pas assister à cette assemblée, de donner son vote par procuration, mais il faut, autant que possible, que tous les actionnaires soient présents.

Le président fera son rapport annuel, basé sur les rapports que lui présenteront les différents présidents de comités; le trésorier présentera aussi un rapport financier détaille pour l'exercice 1916-1917.

Les salles de l'Union sont de plus en plus visitées, à mesure qu'approche la saison d'hiver. Tous les jeunes gens de St-Boniface sentent que c'est lendroit le plus favorable aux amusements sains et permis. Souhaitons qu'il en sera toujours ainsi et que la conscription ne fera pas trop de vidés parmi ceux que nous avons l'habitude de rencontrer au même endroit, au même jeu et avec le même sourire.

LE TOURNOI DE TENNIS

A part le concours de simples handicap pour hommes qui reste à être débattu entre De Jardin et Raymond, le tournoi est terminé.

Dans les simples de dames, Mlle Dostert a défait Mlle Olivier en deux sets bien joués. Mlle Dostert est la gagnante du premier tournoi de tennis tenu à Saint-Boniface et ouvert aux dames.

Dans les doubles de dames, Mlles Couture et Bérubé n'ont pu résister à Mlles Dostert et Patenaude qui ont remporté le championnat en deux sets.

Les doubles mixtes ent été gagnés par Mlle Olivier et Paul Olivier contre Mlle Coupez et A. Prendergast. Ce match a demandé trois durs sets.

Suit la liste des champions de cette année pour les différents concours, sauf pour les simples handicap:

Simples pour hommes, A. De Jardin; doubles pour hommes, E. Prendergast et H. Lacerte; doubles handicap, De Jardin et Trudel; doubles mixtes, Mlle Oliver et P. Olivier; simples pour dames, Mlle Dostert; doubles pour dames, Mlle Dostert et Patenaude.

THEATRES

Orpheum—Représentations superbes. "Submarin F", par Henri de Vries. Nina Payne, danseuse. Milo, est-ce une femme, est-ce un homme. Fleta Brown et Herbert Spencer dans "There's Egypt in Your Dreamy Eyes", "Midnight in Japan," "Underneath the Stars". Skeet Gallagher et Irene Martin dans "The Foxy Trot" et "I am Going Away From You." "The Hughes musical trio." Feorgia Earle dans "Selling Acquainted."

Walker—Cette semaine comédie musical, "The Million Dollar Doll." La semaine prochaine "Potash and Perlmutter in Society". Comédie. La semaine du 1 octobre M. F. Stuart Whyte presentera une comédie musicale, "Robinson Crusoe". Les billets sont en vente par malle.

Winnipeg — Cette semaine, "Stop Thief". La semaine prochaine, "Kick in".

AFFLIGE DE MAUX D'ESTOMAC

Très misérable Avant de Commencer à prendre "Fruit-a-tives"

394, Rue Champlain, Montreal.

"J'ai terriblement souffert du *Rhumatisme* et de *Maux d'Estomac* pendant deux ans. J'avais de fréquents *Etourdissements*, et après les repas, je me sentais misérable et endormi.

Un ami me conseilla "Fruit-a-tives", et dès le début, elles m'ont fait du bien. *Après la première boîte, j'ai senti que je devenais bien*, et je puis sincèrement dire que "Fruit-a-tives" est le seul remède qui m'ait fait du bien."

LOUIS LABRIE.

50c. la boîte, 6 pour $2.50, grandeur échantillon, 25c. Chez tous les pharmaciens, ou envoyé franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

PETITES ANNONCES

PERDU—Un cheval gris âgé environ de 5 ans. Une récompense est offerte à la personne qui le trouvera. John Rowan, Grande Pointe, Man. 47—48

ON DEMANDE — A acheter une très bonne maison. S'adresser à C. A. Gareau, 410 rue du Collège, Saint-Boniface. —47

Belles chambres à louer à l'Hôtel Québec, chauffées et éclairées. S'adresser à l'Hôtel. —46

ON DEMANDE — Une servante. Bonne gages. Pas d'enfants. S'adresser à Mme A. Gauvin, suite 1, Edifice "Le Manitoba", 42 avenue Provencher. Télé. M. 3377.

Beaux pigeons de race ayant eu des premiers prix à Winnipeg et Saint-Vital à vendre ou à echanger pour de la volaille. A. Laurent, 151 Lorne avenue, Norwood.

ON DEMANDE — Fille et garçons comme apprentis dans la fourrure. S'adresser à A. Lanthier, 207 rue Horace, Norwood, Man. —44

A VENDRE—A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à MM. Bernier, Blackwood et Bernier, avocats, 401 Somerset building, Winnipeg.

Bertrand-Hébert-Cie.

Immeubles—Prêts—Loyers

ASSURANCES

Coin Provencher et Aulneau

Tél. Main 9068 St-Boniface

MADAME MEANWELL

244 avenue Taché, - Norwood

a ouvert un salon de couture

DERNIERES MODES

dans les vêtements d'automne

COSTUMES DE DEUIL

UNE SPECIALITE



La Cie Charette Kirk Ltee

SAINT-BONIFACE, MAN.

PLOMBERIE,—en conformité avec toutes les lois d'hygiène.

CHAUFFAGE,—à la vapeur, à l'air chaud, à l'eau chaude.

COUVERTURES,—Entière satisfaction promise.

Devis et prix fournis sur demande

J. A. CHARETTE, président-gérant

Téléphones—Bureau: Main 7318. Résidence: Main 4199

CITY OF ST. BONIFACE
SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

Suite de la page 3

Lot	Block	Parish Lot D.G.S.	Plan No.	Arrears of Taxes	Costs	Total
5	57	93—100	385	86 63	50	87 13
6	57	93—100	385	81 40	50	81 90
7	57	93—100	385	81 40	50	81 90
8	57	93—100	385	81 40	50	81 90
9	57	93—100	385	81 40	50	81 90
10	57	93—100	385	228 57	50	229 07
15	59	93—100	385	365 10	50	365 60
16	59	93—100	385	249 18	50	249 68
11 West 40 feet	3	80—89	386	127 73	50	128 23
22 West half	3	80—89	386	248 65	50	249 15
23	3	80—89	386	444 94	50	445 44
20	4	80—89	386	342 65	50	343 15
20 and 21 except North 100 ft.		80—89	424	229 87	50	230 37
20 and 21 South 25 feet of North 100 feet		80—89	424	155 09	50	155 59
1	6	80—89	386	678 67	50	679 17
5	6	80—89	386	521 44	50	521 94
9 West 34 feet	6	80—89	386	363 94	50	364 41
9		80—89	1116	130 29	50	130 79
14		80—89	1116	337 37	50	337 87
4 East half	12	80—89	386	159 33	50	159 83
17 W. 15 ft. & 18 E. 18 ft.	12	80—89	386	191 20	50	191 70
13 East 35 7-10 ft.	13	80—89	386	121 02	50	121 52
16 West half	13	80—89	386	103 22	50	103 72
18 East 47 96-100 feet	13	80—89	386	189 46	50	189 96
20 East 34 feet	13	80—89	386	154 86	50	155 36
8 East 16 ft. & 9 W. 17 ft.	14	80—89	386	129 35	50	129 85
1 East 25 feet	20	80—89	386	133 30	50	133 80
3 West half	20	80—89	386	140 89	50	141 39
3 East half	20	80—89	386	140 89	50	141 39
15	20	80—89	386	69 04	50	69 54
16	20	80—89	386	69 04	50	69 54
17	20	80—89	386	69 04	50	69 54
18	20	80—89	386	69 04	50	69 54
20	20	80—89	386	69 04	50	69 54
21	20	80—89	386	69 04	50	69 54
3 Except West 100 ft.	21	80—89	386	303 17	50	303 67
1	22	80—89	386	203 45	50	203 95
2 West 34 feet	22	80—89	386	179 10	50	179 60
3 East 33 feet	22	80—89	386	169 74	50	170 24
5	22	80—89	386	498 18	50	498 68
6	22	80—89	386	240 54	50	241 04
10 East half	22	80—89	386	129 64	50	130 14
12 East half	22	80—89	386	129 98	50	130 48
4	23	80—89	386	280 94	50	281 44
10	23	80—89	386	259 32	50	259 82
13	23	80—89	386	210 75	50	211 25
5	24	80—89	386	185 65	50	186 15
6	24	80—89	386	160 47	50	160 97
11	25	80—89	386	148 96	50	149 46
12	25	80—89	386	180 63	50	181 13
16	25	80—89	386	324 86	50	325 36
18 South half	25	80—89	386	187 94	50	188 44
24 North half	25	80—89	386	168 78	50	169 28
26	25	80—89	386	351 01	50	351 51
23	27	80—89	386	107 34	50	107 84
24	27	80—89	386	99 71	50	100 21
11	29	80—89	386	93 21	50	93 71
16	29	80—89	386	126 12	50	126 62
17	29	80—89	386	184 65	50	185 15
22 N. 20 ft. & 23 S. 10 ft.	29	80—89	386	155 50	50	156 00
26 South 33 feet	29	80—89	386	158 75	50	159 25
30 North 33 1-3 feet	29	80—89	386	158 50	50	159 00
1	31	80—89	386	299 78	50	300 28
2	31	80—89	386	204 83	50	205 33
3	31	80—89	386	209 51	50	210 01
4	31	80—89	386	295 46	50	295 96
6 All that portion lying East of line drawn West of, parallel with and perpendicularly distant 34 feet from the Eastern limit of said lot	31	80—89	386	278 76	50	279 26
5 and 6 all that portion of lot 5 lying to the east of a line drawn east of, parallel with and perpendicularly distant 33 feet from the western limit of said lot and to the north of a line drawn north of and parallel to the southern limit of said lot from a point in the eastern limit of said lot distant southerly thereon 109 1-10 feet from the northern limit of said lot and all that portion of lot 6 lying to the west of a line drawn west of parallel with and perpendicularly distant 34 feet from the eastern limit of said lot and to the north of aline drawn north of, and parallel to the southern limit of said lot from a point in the western limit of said lot distant southerly. thereon. 109 1-10 feet from the northern limit of said lot	31	80—89	386	139 39	50	139 89
5 All that portion lying west of a line drawn east of, parallel with and perpendicularly distant 33 feet from the western limit of said lot and to the north of a line drawn north of, and parallel to the southern limit of said lot from a point in the western limit of said lot distant southerly thereon 100 feet from the north west corner of said lot	31	80—89	386	139 39	50	139 89
5 and 6 excepting all those portions described in the above three preceding parcels	31	80—89	386	194 65	50	195 15
7	31	80—89	386	205 06	50	205 56
8	31	80—89	386	233 87	50	234 37
9	31	80—89	386	131 22	50	131 72
10	31	80—89	386	116 00	50	116 50
6 East 16 2-3 feet except North 102 feet & 7 West 16 2-3 ft. ex. N. 102 ft.	33	80—89	386	$ 205 03	50	$ 205 53
6 Except East 16 2-3 ft. and North 102 feet	33	80—89	386	205 03	50	205 53
7 All that portion lying north of a line drawn south of, parallel with and perpendicularly distant 79 8-10 feet from the northern limit of said Lot 7	34	80—89	386	64 16	50	64 66
13 Except all that portion lying south of a line drawn south of, parallel with and perpendicularly distant 79 8-10 feet from the northern limit of said Lot 13	34	80—89	386	81 20	50	81 70
14 Except West 37½ feet	35	80—89	386	56 77	50	57 27
20 East 16 2-3 ft. & 21 West 16 2-3 feet	35	80—89	386	229 82	50	230 32
53 and 54 except land taken for lanes and except land taken for streets and except that portion of lot 53 lying between the western limit of rue Youville and the eastern limit of the lane produced through said lot between rue Youville and rue D'Orsonnens		82	651	876 11	50	876 61
21		87	692	331 16	50	331 66
35		87	692	199 45	50	199 95
36		87	692	169 40	50	169 90
37		87	692	122 76	50	123 26
57		87	692	204 15	50	204 65
35 East half		86	737	50 70	50	51 20
45		86	737	174 80	50	175 30
8		86	1099	112 32	50	112 82
10		86	1099	112 32	50	112 82
11		86	1099	49 93	50	50 43
19		86	1099	55 20	50	55 70
13		91	121	104 72	50	105 22
4	2	93—100	385	314 08	50	314 58
8 and North 13 feet of 9	9	93—100	385	368 46	50	368 96
22	10	93—100	385	85 23	50	85 73
16	11	93—100	385	68 86	50	69 36
19	13	93—100	385	68 68	50	69 18
4	14	93—100	385	68 86	50	69 36
6	14	93—100	385	68 86	50	69 36
13	14	93—100	385	84 11	50	84 61
14	14	93—100	385	84 11	50	84 61
17	14	93—100	385	84 11	50	84 61
13	15	93—100	385	107 39	50	107 89
8	16	93—100	385	94 48	50	94 98
7	19	93—100	385	119 67	50	120 17
16	19	93—100	385	138 19	50	138 69
17	19	93—100	385	138 19	50	138 69
18	19	93—100	385	138 19	50	138 69
19	21	93—100	385	99 85	50	100 35
20	21	93—100	385	102 50	50	103 00
5	22	93—100	385	76 25	50	76 75
31	22	93—100	385	76 25	50	76 75
1	24	93—100	385	92 48	50	92 98
2	24	93—100	385	89 61	50	90 11
3	24	93—100	385	89 61	50	90 11
16	24	93—100	385	106 85	50	107 35
17	24	93—100	385	104 25	50	104 75
18	24	93—100	385	104 25	50	104 75
4	30	93—100	385	273 00	50	273 50
16	31	93—100	385	211 41	50	211 91
21	31	93—100	385	211 46	50	211 96
22	31	93—100	385	216 63	50	217 13
1	32	93—100	385	140 70	50	141 20
2	32	93—100	385	137 85	50	138 35
3	32	93—100	385	137 85	50	138 35
8	32	93—100	385	137 85	50	138 35
15	33	93—100	385	104 08	50	104 58
22 N 17ft. & S 17 ft. of 23	33	93—100	385	174 11	50	174 61
24 South 33 1-3 feet	33	93—100	385	173 82	50	174 32
24 Except South 33 1-3 feet and South 16 2-3 feet of 25	33	93—100	385	173 82	50	174 32
25 Except South 16 2-3 feet	33	93—100	385	173 82	50	174 32
27	33	93—100	385	124 04	50	124 54
30	33	93—100	385	124 04	50	124 54
31	33	93—100	385	126 90	50	127 40
17	35	93—100	385	145 53	50	146 03
19	37	93—100	385	204 25	50	204 75
21	37	93—100	385	204 25	50	204 75
22	37	93—100	385	209 45	50	209 95
11 North 25 feet	40	93—100	385	163 53	50	164 03
9 North half	41	93—100	385	186 44	50	186 94
9 South half	41	93—100	385	186 44	50	186 94
10	42	93—100	385	214 28	50	214 78
2 North half	43	93—100	385	125 52	50	126 02
16	43	93—100	385	37 56	50	38 06
17	43	93—100	385	153 11	50	153 61
23	43	93—100	385	157 99	50	158 49
13 South 33 feet	46	93—100	385	318 79	50	319 29
19	46	93—100	385	189 91	50	190 41
20	46	93—100	385	237 29	50	237 79
7	47	93—100	385	285 17	50	285 67
15	47	93—100	385	198 10	50	198 60
16	47	93—100	385	202 98	50	203 48
28	47	93—100	385	208 14	50	208 64
15	50	93—100	385	99 29	50	99 79
16	50	93—100	385	99 29	50	99 79
18	50	93—100	385	99 29	50	99 79
19	50	93—100	385	99 29	50	99 79
4	53	93—100	385	114 72	50	115 22
5	53	93—100	385	114 72	50	115 22
12	53	93—100	385	112 39	50	112 89
14 South half	53	93—100	385	74 42	50	74 92
14 North half	53	93—100	385	74 42	50	74 92
16	53	93—100	385	130 43	50	130 93
1	1	80—89	386	703 09	50	703 59
9 and West 16½ ft. of 10 except land taken for lane	1	80—89	368	1981 36	50	1981 86
16 Except land taken for lane	2	80—89	368	775 17	50	775 67
19 East half of S 122 6-10 ft.	2	80—89	368	426 40	50	426 90
19 West half of S. 122 6-10 ft.	2	80—89	368	548 57	50	549 07
3 East half	7	80—89	386	294 55	50	295 05
5	7	80—89	386	533 02	50	533 52
26 Except South 57 2-10 ft. and North 35 ft.	7	80—89	386	313 59	50	314 09
1	8	80—89	386	465 06	50	465 56
9 and East 30 feet of 8 except land taken for lane	8	80—89	368	2129 44	50	2129 94
18	8	80—89	386	125 96	50	126 46
19	8	80—89	386	127 19	50	127 69
20	8	80—89	386	125 94	50	126 44
21	8	80—89	386	127 19	50	127 69
17 and East 18 ft. of 18	10	80—89	386	462 62	50	463 12
21	10	80—89	396	246 62	50	247 12
20 and 21 South 80 feet	15	80—89	386	598 35	50	598 85
70		87	692	190 77	50	191 27
80 East 18 feet		87	692	109 46	50	109 96
67 West 33 feet		87	692	154 86	50	155 36
5		86	737	259 86	50	260 36
63 East 34 feet		86	737	162 18	50	162 68
67		86	737	180 53	50	181 03
South half of L. S.2 S.E.¼ Sec. 7 Tp. 10 R.4 E.				75 53	50	76 03
South half of North half L. S.8 S.E.¼ Sec. 7 Tp. 10 R.4 E.				39 26	50	39 76
151 and 152		RCMP	433	407 82	50	408 32
173		RCMP	433	223 69	50	224 19
174		RCMP	433	224 88	50	225 38
188 and 187		RCMP	433	448 57	50	449 07
189		RCMP	433	280 40	50	280 90
200 West half		RCMP	433	178 47	50	178 97
207-208		RCMP	433	376 80	50	377 30
209-210		RCMP	433	447 53	50	448 03
3	1	RCMP	1239	50 69	50	51 19
6	1	RCMP	1239	50 69	50	51 19
1	3	RCMP	1239	50 69	50	51 19
3	3	RCMP	1239	50 69	50	51 19
19 20 21	1	RCMP	1331	29 83	50	30 33
33	1	RCMP	1331	9 95	50	10 45
15 to 24 both inclusive	3	RCMP	1331	99 34	50	99 84
28 to 46 both inclusive	13	RCMP	2246	197 31	50	197 81
29 to 47 both inclusive	14	RCMP	2246	197 31	50	197 81
23 24 25 and 26	17	RCMP	2246	33 94	50	34 44
3		82	2373	90 46	50	90 96
4 and 19		82	2373	105 81	50	106 31
9 and 21		82	2373	219 12	50	219 62
10 and 22		82	2373	177 86	50	178 36
17		82	2373	95 04	50	95 54
19	1	81—82	1441	38 28	50	38 78
23	1	81—82	1441	38 28	50	38 78
3	3	81—82	1441	35 69	50	36 19
4	3	81—82	1441	45 91	50	46 41
21	4	81—82	1441	52 95	50	53 45
23	5	81—82	1441	30 27	50	30 77
10	6	81—82	1441	37 69	50	38 19
1	7	81—82	1441	34 60	50	35 10
3	7	81—82	1441	29 25	50	29 75
4	7	81—82	1441	39 99	50	40 49
24	9	81—82	1441	33 72	50	34 22
5	10	81—82	1441	24 64	50	25 14
11		97	1553	288 28	50	288 78
17		97	1553	288 28	50	288 78
18		97	1553	118 81	50	119 31
24 and North 14 ft. of 25		97	1553	139 56	50	140 09
18	3	82	1763	99 71	50	100 21
19	3	82	1763	62 02	50	62 52
20	3	82	1763	62 02	50	62 52
9	5	82	1763	74 75	50	75 25
11	5	82	1763	74 75	50	75 25
12	5	82	1763	75 75	50	75 25
25	5	82	1763	65 53	50	66 03
9	6	82	1917	166 99	50	167 49
21	10	82	1917	59 00	50	59 50
30	10	82	1917	59 00	50	59 50
31	10	82	1917	59 00	50	59 50
8½ West 25 ft. except West 16 feet	9	80—89	386	81 91	50	82 41
1	1	80	1930	218 28	50	218 78
17	1	80	1930	105 64	50	106 14
18	1	80	1930	105 64	50	106 14
16	2	80	1930	99 45	50	99 95
17	2	80	1930	99 45	50	99 95
2	5	80	1930	195 02	50	195 52
10	5	80	1930	94 32	50	94 82
21	4	80—85	1209	112 24	50	112 74
M All that portion described on Certificate of Title No. 221121		RCMP	433	713 76	50	714 26
1094 Except land taken for lane				618 28	50	618 78
1095 " " " " "				594 91	50	595 41
1096 " " " " "				293 48	50	293 98
1098 " " " " "				177 97	50	178 47
1099 " " " " "				177 97	50	178 47
1100 " " " " "				150 25	50	150 75
1101 " " " " "				74 84	50	75 34
1102 " " " " "				38 54	50	39 04
1103 " " " " "				725 29	50	725 79
1104 " " " " "				444 88	50	445 38
1 West 100 feet except North 33 feet		RCMP	911	182 90	50	183 40
1113 and 1115 North 30 feet except land taken for lane		RCMP	76	178 20	50	178 70
306 except land taken for Plessis street and right-of-way of Canadian Northern Railway		RCMP	433	3427 14	50	3427 64
312 Except land taken for Plessis street and right-of-way of Canadian Northern Railway		RCMP	433	2119 85	50	2120 35
316 Lying between Eastern limit of Archibald street and Western limit of Canadian Pacific Railway (Pembina) except land taken for Plessis street		RCMP	433	1893 94	50	1894 44
309 All that portion described on Certificate of Title No. 228016 except that portion described on Certificate of Title No. 274398		RCMP	433	638 31	50	638 81

Dated at St. Boniface, this 19th day of September 1917.

J. B. COTE, Treasurer.